



**FFvolley**

**BUREAU EXECUTIF**

**PROCES-VERBAL N°8**

**Du 1<sup>er</sup> avril - 14h00/16h30**

**VISIOCONFERENCE**

**SAISON 2019/2020**

**Présents :**

Eric TANGUY, Président

Christian ALBE, Alain de FABRY, Alain GRIGUER, Yves LABROUSSE, Pierre MERCIER, Christine MOURADIAN

**Excusées :** Florence AVABY

**Assistent :**

Axelle GUIGUET, Aline GEMISE-FAREAU

**Invités par le Président :** Michelle AKILIAN, Jean-Paul ALORO, Arnaud DAGORNE

---

Les points suivants sont évoqués lors de la séance :

- I) Informations du Président de la FFvolley
- II) Ligue Nationale de Volley
- III) Secteur Sportif
- IV) Secteur Financier
- V) Ressources Humaines
- VI) Secrétariat Général
- VII) Secteur Développement
- VIII) Direction Technique Nationale
- IX) CACCF/DNACG

Adopté par le Conseil d'Administration du 25/04/2020  
Date de diffusion : 29/04/2020 (VD)  
Auteur : Yves LABROUSSE

## **I) Informations du Président (Eric TANGUY)**

- ⇒ Le Président informe les membres du Bureau Exécutif, suite à la création d'une task force pour piloter le projet de fond d'aide aux clubs sportifs, que seul le COSMOS et l'union Sport et Cycle ont été désignés par le Ministère ; lors du Bureau Exécutif du CNOSF, il a été décidé d'écrire au Ministre des Finances pour lui demander d'intégrer le CNOSF dans cette task force comme représentant des 180 000 clubs fédérés amateurs, afin que le sport amateur puisse aussi être aidé.
- ⇒ Le report des Jeux Olympiques a ouvert la discussion de repousser les élections fédérales du même délai afin de respecter le Code du Sport qui dit que « les élections doivent avoir lieu avant le 31 décembre de l'année des Jeux Olympiques d'été ». Le CNOSF va transmettre une proposition qui consiste à prolonger de 3 mois supplémentaires, soit le 31 mars 2021 comme date buttoir afin que chaque Fédération puisse organiser ses élections. Le Président de la FFVolley déclare vouloir conserver la date initialement prévue pour les élections FFvolley soit novembre et décembre 2020.

### **Décision :**

Le Président propose de conserver la période électorale initialement prévue

Cette décision devra être approuvée par le Conseil d'administration car toutes nos Ligues sont impliquées dans ce processus.

### **→ Adoptée à l'Unanimité**

- ⇒ Le Ministère a envisagé qu'en cas de changement de Présidents avant les Jeux de Tokyo, les DTN restent en poste afin de garantir la performance aux J.O. de Tokyo.
- ⇒ L'Ordonnance du 25 mars 2020 permet un délai supplémentaire de 3 mois pour l'approbation des comptes après leur clôture. Notre Assemblée Générale des 10, 11 et 12 juillet 2020 peut donc valablement se tenir.
- ⇒ La saison internationale volley est pour l'instant suspendue, nous attendons des informations de la CEV et de la FIVB pour fin avril.
- ⇒ La CEV envisage de maintenir fin août les qualifications pour les Championnats d'Europe, ce qui concernera notre Equipe de France Féminine.

## **II) Ligue Nationale de Volley (Alain GRIGUER)**

Alain GRIGUER échange sur les difficultés rencontrées suite à la volonté de certains clubs de prononcer une année blanche pour les championnats LNV.

Le Bureau Exécutif a fait une proposition qui sera soumise au Conseil d'administration LNV le 10 avril prochain.

Le Président de la FFvolley soutient le principe de 2 accessions vers la LNV (une en masculine et une en féminine).

La DNACG continue son travail et examinera les candidatures à la montée.

## **III) Secteur Sportif (Alain de FABRY)**

La Commission Centrale Sportive a étudié les modalités d'application de la décision du Bureau Exécutif afin de stopper les championnats en conservant les montées et supprimant les descentes.

En ce qui concerne les accessions en Nationale 3, les places supplémentaires seront attribuées aux Ligues en fonction de leur nombre de licenciés comme les années précédentes.

- **Le Président propose que la date d'engagement pour les championnats fédéraux soit repoussée au 30 juin 2020**

→ **Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité**

## **IV) Secteur Financier (Christian ALBE)**

La crise du COVID 19 a un impact sur les comptes 2019 de la FFvolley ; la suppression de certaines charges constatées d'avance, ainsi que le raccourcissement de la période de compétition, a un impact sur le résultat 2019.

Le Trésorier Général ainsi que les Commissaires aux Comptes sont en train de refaire le bilan comme une entreprise sur deux en France et nous devrions arriver à un résultat 2019 excédentaire de 60 K€ à 70k€ environ.

Le Trésorier Général et le Président vont refaire le budget 2020 qui devient maintenant obsolète compte tenu de l'impact du COVID 19, car il est à prévoir un certain nombre de recettes et de dépenses en moins.

- Diminution des recettes licences, car aujourd'hui il n'y a plus d'achat de licences par les clubs qui sont à l'arrêt,
- Incertitudes sur les engagements la saison prochaine,
- Remboursement des indemnités d'arbitrages qui ont été versées par les clubs pour les matchs qui ne se joueront pas,
- Pas de visibilité sur le versement de toutes les subventions,
- Pas de visibilité sur l'engagement des partenaires FFVolley.

Le Trésorier Général rappelle à la LNV que des clubs Pro sont en dette avec la FFVolley notamment sur les Coupes d'Europe.

Afin de venir en aides aux clubs qui vont se trouver devant des difficultés la saison prochaine, le Président propose de ne pas augmenter les tarifs des licences et engagements pour la saison 2020/2021, et de différer l'augmentation normale liée à l'indice du coût de la vie à l'année prochaine, soit sur la saison 2021/2022.

**→ Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité**

**Le Bureau Exécutif proposera au Conseil d'Administration, pour approbation, que l'ensemble des tarifs pour la saison 2020/2021 ne subissent aucune augmentation.**

Le budget prévisionnel 2020 va être repris avec ces nouvelles données pour une présentation au Conseil d'Administration puis à l'Assemblée Générale.

**V) Ressources Humaines (Christian ALBE)**

Echanges sur la part compensatoire par rapport au chômage partiel.

**Décision :**

- **Le Bureau Exécutif décide de maintenir à 100% les salaires des employés de la FFVolley sur le mois d'avril, mais ils devront comme l'ordonnance N°2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés en laisse la possibilité, prendre 5 jours ouvrés de congés ou de RTT sur le mois d'avril.**

**VI) Secrétariat Général (Yves LABROUSSE)**

Compte tenu de la crise du COVID-19, le club de TOURS VB demande à la Fédération une dérogation au Code du sport sur son passage en société obligatoire rendu impossible par le confinement et l'impossibilité de créer sa société via une Assemblée Générale de création.

Le Bureau Exécutif pense que la Fédération n'est pas habilitée à donner des dérogations sur le Code du Sport et décide de consulter le Ministère sur ce dossier afin de demander un conseil et un accompagnement. Les conséquences de l'accord ou non de cette dérogation peuvent avoir des répercussions considérables pour le club, comme pour le Championnat LAM et les Championnats Fédéraux et régionaux.

- **Candidatures CEV et FIVB :**

Les propositions de candidatures pour la CEV et la FIVB ont reçu l'approbation du Bureau Exécutif et seront envoyées par mail à la CEV avant le 3 avril 2020 :

1. Eric TANGUY : Membre du Conseil d'Administration de la CEV
2. Annie PEYTAVIN, Membre du Conseil d'Administration de la FIVB et Présidente de la Commission Médicale de la FIVB
3. M. Patrick RACHARD, Membre de la Commission Européenne d'Arbitrage
4. M. Laurent MOREUIL, Membre de Commission Juridique Européenne
5. M. Laurent MOREUIL, Membre de la Commission de Beach Volley de la FIVB
6. M. Philippe BLAIN, Membre de la Commission Européenne des Entraîneurs
7. M. Philippe BLAIN, Membre de la Commission Technique et d'Entraîneurs de la FIVB
8. Mme Aline GEMISE-FAREAU candidate à la Commission Beach Volley de la CEV (candidature retirée par l'intéressé le lendemain)

- **Nouvelle composition de la Commission Fédérale d'Appel :**

La composition de CFA en vue de compléter celle-ci, sera présentée au prochain Conseil d'Administration.

## **VII) Secteur Développement (Yves LABROUSSE)**

### **Agence Nationale du Sport (ANS)**

- Les dossiers des Ligues Régionales seront instruits par la FFvolley directement suivant les instructions de l'agence.
- Les codes sont parvenus ce jour aux référents PSF de chaque Ligue ainsi qu'aux clubs et Comités Départementaux concernés.
- La question des clubs de volley en section OMNISPORTS n'étant pas clairement définie, à savoir, sur quelle entité la demande est à faire. La question précise est à reposer à l'ANS ; verbalement, il a été répondu, que n'était pas à la FFVolley, ce qui est logique vu que leurs crédits de paiements sont restés dans leur Fédération omnisport.

### **Renouvellement Commission PSF pour l'année 2020**

Conformément aux directives de l'ANS, le Président propose de renouveler intégralement la Commission PSF pour une deuxième année.

→ **Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité cette composition.**

## **Commission PSF 2020**

### **Titulaires :**

- Président Eric TANGUY
- Trésorier Christian ALBE
- Secrétaire Général Yves LABROUSSE
- Directrice Technique Nationale : Axelle GUIGUET
- Président de Ligue Alain de FABRY
- Président de Comité Départemental Eric SAGOT
- Président de Club Francis TASSA

### **Suppléants :**

- Vice-Présidente Florence AVABY
- Trésorier Adjoint Pierre MERCIER
- Secrétaire Générale Adjointe Christine MOURADIAN
- Directeur Technique National Adjoint : Bertrand LEYS
- Président de Ligue Pierre VOUILLOT
- Président de Comité Départemental Pierre SARRAMAIGNA

→ **Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité**

## **VIII) DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (Axelle GUIGUET)**

Durant cette période de confinement, et afin d'assurer une continuité de service, le secteur Formation de la DTN va proposer un accès à une bibliothèque de documents pédagogiques qui sera accessible à chaque Ligue sur un serveur. Les Président(e)s de Ligue seront responsables de la communication du code d'accès à leurs responsables formation, ETR et Comité Départementaux.

Cette convention cadre, est le fruit d'une année de collaboration entre la commission scolaire et universitaire, le secteur formation de la DTN et des enseignants d'UFR STAPS.

Dans la même volonté de cohérence en termes de soutien aux clubs, le Bureau Exécutif décide de ne pas augmenter les tarifs des formations.

## **IX) CACCF/DNACG**

Le Président de la CACCF, Benjamin SCHLICKLIN, propose au Bureau Exécutif des dispositions particulières en réponse à la crise sanitaire relative au COVID-19. Ces mesures consistent en fournir une balance et un grand livre au 29 février au lieu de l'arrêté intermédiaire au 31/12/19, si celui-ci ne peut être réalisé.

Il sera permis au club de faire 2 révisions de la masse salariale.

La date limite de dépôt des documents sera repoussée de 15 jours, soit le 15 mai 2020.

Enfin la commission fera preuve de souplesse et d'écoute pour tenir compte de toutes les situations exceptionnelles suite au COVID-19, et notamment au cas où les plans d'apurement ne seraient pas respectés à cause de cette crise.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

